



**Syndicat National de l'Enseignement
Technique Agricole Public**

Le Numérique est un outil et doit rester un outil au service du système éducation

Face aux enjeux éducatifs, scientifiques, éthiques, ergonomiques ou environnementaux, l'État ne peut se passer d'une réflexion sur son action et son rôle dans le domaine du numérique éducatif.

Pour construire et penser une politique publique et un **Service Public du Numérique Éducatif (SPNE)**, il faut pour le SNETAP-FSU, repartir de la définition du Service Public de ce qu'il représente et de ses principes. Le SPNE se doit d'être une composante du Service Public d'Éducation.

Comme pour tout Service Public, le SPNE doit répondre à l'intérêt général par l'intervention de fonctionnaires. Ce service doit conforter les principes d'égalité, de gratuité, de neutralité, de laïcité, de transparence, de déontologie, de continuité et d'adaptabilité dans un cadre cohérent et à l'aune de la situation sanitaire actuelle.

La puissance publique doit être l'acteur de ce Service Public et pour nous il n'est pas légitime de faire remplir par des entreprises privées cette mission de Service Public. L'État a donc vocation à construire un service de référence.

Et si la loi de refondation de l'école de la République en 2013 avait créé un « service public du numérique éducatif », avec pour objectifs de faire entrer l'école dans l'ère du numérique, notamment en modernisant la gestion du service éducatif, le bilan de ce service public est clairement celui d'un échec. Cet échec tient sans doute de l'absence de réflexion globale intégrant la gestion des personnels, des outils et des moyens, les questions éducatives, le lien entre les différents niveaux de ce service public (du niveau local au niveau national).

Il ne faut donc pas reproduire ces erreurs et repenser **un véritable service public du numérique éducatif garantissant pour toutes et tous une égalité d'accès à ce service public, assurant la continuité et l'adaptabilité de ce service public.**

Ajoutons enfin que, pour le SNETAP-FSU, si les nouvelles technologies sont des outils intéressants en matière de communication et d'outils pédagogiques, il faut les appréhender comme des outils dont la généralisation a des effets importants d'ordre social, environnemental, éthique, professionnel et pédagogique. L'apparition et le développement de ces outils ont des conséquences dans l'évolution de tous nos métiers (enseignant.es, personnels de vie scolaire, ATLS, ATO...) et du travail des élèves, étudiant.es, apprenti.es et stagiaires.

En parallèle de Service Public du Numérique Éducatif, une surveillance des usages et des pratiques du numérique est nécessaire. Des bilans et des analyses doivent pouvoir limiter les risques sanitaires, psychosociaux et les dérives en matière d'archivages, de fichage et de surveillance pour garantir une transparence sur les bases de données et leur utilisation. Le SNETAP-FSU défend donc l'idée d'un **observatoire permanent du numérique dans le domaine de l'éducation.**

1. Le numérique au service de l'utilisateur.rice

Depuis l'apparition des premiers ordinateurs et de façon exponentielle, avec une accélération particulière à l'arrivée d'internet, le numérique a pris une place prépondérante dans le métier de l'enseignant.e et dans l'ensemble de la communauté éducative.

Mais si l'entrée dans l'ère du numérique représente une réelle mutation de la société et notamment de l'école et des codes de la communication, elle ne doit pas pour autant être mythifiée, particulièrement dans le domaine de l'éducation et de la formation. Le risque que représente « la machine » sur les liens, et les contacts humains est maintenant bien réel. Par exemple dans nos établissements ce qui pourrait être dit lors d'échanges informels se transforme en charge de travail supplémentaire et fastidieuse surtout lorsque l'on réalise que la nécessité de vérifier sa messagerie régulièrement s'exerce même le week-end. Il est difficile de s'adapter à l'autre quand on ne le voit pas....

Le numérique demande la maîtrise presque immédiate de compétences nouvelles et l'accès à des outils récents et connectés. Nous ne sommes pas toutes et tous égaux ni tous en capacité de répondre à cette demande, sans parler des impacts prouvés sur la santé et des risques psycho-sociaux.

La création d'un service public du numérique éducatif dans le cadre d'une politique nationale définissant un cadre d'usages, des méthodes, des procédures des connaissances et la mise en commun de ressources permettrait de développer une infrastructure pour l'éducation et le développement d'un ensemble de services de base permettant aussi le développement d'une éducation par le numérique, d'une culture commune et partagée autour de services cohérents, communs, dimensionnés avec rigueur par des agents travaillant dans l'intérêt des usagers.

A l'heure actuelle aucune structure dotée d'un parc informatique même limité ne peut fonctionner correctement sans l'appui de personnes dédiées au fonctionnement du système d'information.

Le service public du numérique éducatif doit aussi garantir la protection des personnes et des données. De nombreuses questions de droits sont régulièrement soulevées, à la fois par les personnels ou les familles, sur la liberté d'expression, le droit à l'image, à l'anonymat, la protection des conversations sur Internet, le profilage des élèves. Une question sensible et tristement d'actualité. Ces éléments doivent être expertisés car ils peuvent être source de mal être (autant pour les usagers que pour les agents) et malheureusement parfois de drames.

Le passage au tout numérique ne peut s'exonérer de l'obligation réglementaire d'archiver des traces écrites (scolarité d'élèves, résultats d'examen, documents de la vie scolaire...) dans un cadre strictement défini et garanti par un service public.

Des personnels chargés de la maintenance, du suivi et de la formation au numérique et à l'informatique doivent être des personnels titulaires, fonctionnaires d'État, nommés dans chaque site d'EPL / LPM. Compte tenu de la place de plus en plus importante du matériel informatique dans les salles de cours, les laboratoires, les CDI/CDR, les ateliers,... Des personnels titulaires doivent pouvoir piloter ces outils, œuvrer à leur développement mais aussi préparer et assurer la maintenance des équipements en appui des enseignant.es et des élèves.

2. Structuration du numérique et outils

Le service public national du numérique éducatif doit permettre une harmonisation nationale des outils (outils éducatifs, portails, sites, plateformes, messageries, ...). Aujourd'hui ses outils sont plus ou moins structurels mais éparses et accentuent la difficulté pour les équipes éducatives de se les approprier

Les collectivités territoriales dont les régions se sont vues attribuer la compétence de financement des investissements et de la maintenance des matériel et services liés au numérique scolaire en mettant en place des outils numériques qui influencent parfois fortement les pratiques pédagogiques.

Mais la questions des équipements est très large et se pose pour les élèves, les étudiant.es, les apprenti.es, les stagiaires, les personnels, les établissements et leurs annexes (écoles, CFA, CFPPA, ateliers technologiques, exploitations, ...). Ces équipements ne sont pas uniquement les ordinateurs bien entendu mais aussi les réseaux et leur accès, les périphériques (imprimantes, souris, casques audio, machines outils,) et l'applicatif.

Tous ces équipements sont **indispensables et exigent des financements pérennes.**

La fracture numérique, tant sur le plan social que territorial, est aujourd'hui un élément majeur dans la limite d'accès à l'éducation, à l'information, ...

Des orientations nationales fortes doivent donc se décliner dans le cadre des schémas directeurs et plan d'investissements

Ils se développent dans nos établissements des outils de messagerie électronique, de cahier de textes électronique, de relevé de notes, de gestion des absences, d'orientation des jeunes, ... et des logiciels pour ces différentes tâches qui échappent totalement au contrôle de la puissance publique.

Dans certaines régions, l'obligation de passer à des manuels numériques avec l'achat massif de tablettes ou d'ordinateurs semblent impulsés et gérés par des collectivités territoriales. Pour autant on peut s'interroger sur leur financement, les partenariats avec le privé pour leur développement, la sécurité des informations diffusées et récoltées, l'utilisation politique de ces outils par la mise en avant de la communication du conseil régional et enfin et surtout sur la disparité entre les régions des moyens déployés pour ces solutions et le manque de concertations avec les acteurs et représentants des personnels qui ne sont pas institutionnalisés.

De plus parmi ces éléments apparaissent des outils au service d'une politique numérique éducative contestable certains imposant une vision individualiste en se substituant à la liberté pédagogique des enseignants comme PIX (développé par un Groupement d'intérêt public)

Enfin la question de l'accès de l'enseignement agricole privé à ces ressources se pose car leur financement semble être tiré des lignes budgétaires et des ressources humaines allouées à l'enseignement public.

3. L'équipement

Si dans la plupart des établissements l'ensemble des membres de la communauté éducative doivent avoir accès à un poste de travail informatique il est indispensable que personne ne soit oublié et que tous aient la possibilité d'un accès. C'est notamment ce qui permet d'avoir accès à un même niveau d'informations et de faire communauté. Les personnels de vie scolaire notamment les Assistants d'Éducation (AE) mais aussi les agents des Conseils Régionaux.

Des équipements mais pour en faire quoi ? L'exemple des tablettes est assez révélateur par exemple en région Centre - Val de Loire, des tablettes ont été achetées il y a plusieurs années. Leurs usages ont été contraints par une mauvaise couverture WIFI dans l'établissement. De plus le fait de les avoir laissées branchées plusieurs semaines / mois sans les utiliser a affecté les batteries durablement. Aujourd'hui, ces équipements sont obsolètes sur le plan matériel et difficilement utilisable plus de quelques dizaines de minutes. C'est un gâchis énorme car peu de séances avec tablettes ont pu se faire. On constate à l'inverse dans certains cas une utilisation régulière de certaines dotations mais cette utilisation se fait par la seule volonté d'un enseignant ou d'une équipe. Cette gestion est basée sur le volontariat et participe au travail invisible car cela s'avère très chronophage. Il faut améliorer l'accès à des outils d'administration performants sans avoir recours à des éditeurs de solutions payantes et qui permettent de faire une gestion de parc et de comptes rationnelle et uniforme. Par exemple, l'installation et le paramétrage d'applications se fait dans certains cas à la main en passant sur chaque appareil.

Prime d'équipements : Il est plutôt positif que l'annonce d'une prime d'équipement ait été faite pour l'Éducation Nationale mais il faut que cette mesure soit étendue à l'Enseignement Agricole Public. De même que des tarifs négociés par l'état auprès de constructeurs sur une gamme variée de matériel (imprimantes, PC(Fixes ou portables), Écrans, Tablettes...)pourraient permettre de proposer aux personnels des équipes éducatives de bénéficier d'un équipement performant et à des coûts moins élevés tout en influant sur l'impact environnemental de la construction et de l'approvisionnement de tels équipements mais aussi sur les filières de revalorisation des déchets.

Inégalités territoriales : Il est nécessaire que le numérique soit pensé et permette un déploiement uniforme pour l'ensemble des établissements du territoire et qu'une politique d'achats de services, d'équipements et de ressources numériques soit coordonnée nationalement pour que cesse les inégalités d'un établissement à l'autre dispensant pourtant la même formation.

Dans l'accès à internet, de grosses inégalités d'accès sont constatées partout sur le territoire. Il faut que des moyens soient mis en œuvre de façon manière plus volontariste par l'État qui fait peser une grande partie du coût du développement des réseaux sur les collectivités locales.

La formation au numérique à l'utilisation des outils et logiciels (+ attentes des apprenants / familles / institution) est une nécessité pour avoir une culture commune autour de l'utilisation des outils et ainsi permettre à tous de gagner en lisibilité et en efficacité au quotidien. Ainsi, il faut intégrer au service et à l'emploi du temps des agents des temps de formation en arrêtant le recours systématique à des plateformes de formations en ligne basées souvent sur la bonne volonté et privilégier plutôt les interactions et le présentiel et que ces formations ne soient plus systématiquement prises sur le temps personnel des agents. Les plateformes de formations en ligne pouvant effectivement permettre d'approfondir des notions abordés lors des temps de formation en présentiel.

Équipement des familles : En cas de (re)confinement, il faut que soit actée de façon officielle une correspondance précise de temps (1h de cours = 20 min de TD?) pour limiter le temps passé sur les écrans et simplifier le partage du matériel au sein des familles.

Il faut que l'état dote ses services d'éducation d'outils adaptés aux problématiques posées par le RGPD en proposant des solutions éthiques et pratiques au travers d'outils fonctionnels et performants. L'exemple des visioconférences avec l'administration du ministère de l'agriculture est à ce titre un cas d'école (utilisation de Zoom, puis plus le droit d'utiliser zoom mais un autre outil qui ne marche pas bien donc on réutilise zoom...).

4. Le numérique, un outil au service de la pédagogie et de l'éducation

Concernant l'usage pédagogique, l'utilisation du numérique a été longtemps plaqué dans l'organisation du cours en classe, se limitant à une projection de diaporama. Il faut dépasser cet usage et l'incorporer dans l'organisation didactique et pédagogique du cours. Cela dit l'outil numérique ne remplace l'enseignant.e. Il n'est qu'un outil supplémentaire dont peut se servir le professeur.

Il ne remplace pas non plus les personnels de vie scolaire. Par exemple la gestion des absences totalement numérisée (cahier appel numérique, envoi automatique SMS aux familles, ...) serait une forme de « déshumanisation » du travail, contraire au rôle des personnels de vie scolaire. Si le numérique est là aussi une aide non contestable pour le service de vie scolaire, il ne doit pas se substituer aux assistant.es d'éducation mais au contraire libérer du temps pour leur permettre pleinement de remplir leur rôle éducatif. Le projet éducatif, et donc le rapport direct à l'élève, sont constitutifs de la vie scolaire.

Pour faire évoluer cette approche, un véritable plan de formation au numérique pour tous doit être mis en œuvre. Pour les personnels enseignants et d'éducation ce plan doit être piloté pédagogiquement par l'inspection, sur l'utilisation du numérique dans le cadre des activités pédagogiques, les apprentissages de la recherche d'information, l'aide à l'orientation, à la recherche d'emploi, ...

Mais aujourd'hui les personnels dénoncent un manque de lisibilité sur les évolutions des métiers, une absence de réponse aux besoins de formations, une augmentation du temps passé (préparation des cours, correction des travaux des élèves, gestion de fichiers, gestion de stock ...). La formation à l'utilisation du numérique, aux usages pédagogiques possibles et à la réalisation de ressources pédagogiques doit être une priorité au moins aussi importante que la réduction de la fracture territoriale.

Le service public du numérique éducatif devra assurer la création de ressources pédagogiques s'appuyant sur la recherche en éducation (pédagogie, didactique). Ces ressources ne peuvent être des cours "clés en main" transférables partout à l'identique.

Comme un manuel scolaire papier, l'enseignant.e doit se les approprier et les adapter à la classe et la progression pédagogique. Ces outils ne doivent pas remettre en cause la liberté pédagogique, ni forcer à une uniformisation. Le service public du numérique éducatif devra permettre l'accès gratuit à des ressources numériques de qualité, à des formats numériques ouverts et à des logiciels libres.

Au final, aborder la dimension pédagogique du numérique c'est aborder trois domaines.

Le numérique comme outil

Dans certaines disciplines, le numérique constitue un outil au service de l'apprentissage. Un outil plus ou moins présent mais toujours au service de l'apprentissage, au service de l'acquisition de connaissances, de compétences et de la formation d'un esprit critique. Ainsi, du simple outil comme un autre au service la réussite des élèves, il peut être un outil central pour des adultes en formation qui suivent des formation à distance dans le cadre d'une reconversion professionnelle par exemple.

Le numérique est également une « discipline », un outil à maîtriser, à pouvoir créer

Les cours d'information, de SNT dans les programmes du secondaire sont nécessaires et indispensables mais ils manquent cruellement de cohérence, de progressivité de la 4^e à la terminale...jusqu'au BTS (pour ne parler que des classes de l'enseignement agricole technique).

Pourquoi arrêter les cours d'informatique en classe de terminale pour les reprendre en BTS ?

Quelle est la dimension professionnelle des cours d'informatique en classe de BAC PRO ?

Quelle continuité peut on trouver entre le SNT de 2nd générale et les cours d'informatique de bac technologique STAV ?

Enfin, pourquoi ne faire des cours de SNT qu'en 2nd et plus en 1ère et terminale générale ?

Le numérique comme objet d'apprentissage.

Le numérique n'est pas qu'un simple outil au service de l'apprentissage. Ce n'est pas non plus qu'une simple discipline qui tendrait à former les élèves ou tout public en formation à la maîtrise de logiciels, à la programmation...C'est aussi un objet d'étude en soit. Ainsi, les programmes de formation doivent tous contenir une réflexion, une analyse sur les effets du numérique sur notre société, nos modes de communication, nos médias, les différents métiers. Pour le SNETAP-FSU, il s'avère indispensable que tant dans les programmes de philosophie, de sociologie, d'économie, d'éducation socio-culturelle, de documentation, d'histoire...mais aussi dans les disciplines professionnelles, on s'interroge, on analyse, le rôle, les fonctions du numérique hier, aujourd'hui et demain et que l'on puisse en maîtriser les effets.

5. Numérique et certification

Notre organisation n'est pas par principe opposée la certification de compétences informatiques (dans les sens du terme et des finalités de l'Ecole). Ces dernières sont nécessaires tant dans la formation du citoyen que du point de vue de la formation aux métiers. Cependant, nous sommes opposés à la multiplication de certifications extraites hors des diplômes nationaux. Être titulaire d'une certification aptitude professionnel, être bachelier professionnel ou titulaire d'un brevet de technicien supérieur doit certifier que la personne maîtrise, selon le type de diplôme des compétences spécifiques en ce qui concerne le numérique. Pix à notre sens, n'est pas le bon outil.

De la même manière, si nous ne nous opposons à la validation, par des open-badger de compétences extra-scolaires, très pertinentes tant du point professionnel que personnel, nous sommes farouchement opposés à ce que ces badges rentrent dans les diplômes.

6. Le numérique au service du fonctionnement des établissements

Le recours à des solutions proposées par des entreprises privées est ancré comme une pratique normale et légitime dans la plupart des établissements d'autant plus que les autorités académiques ne proposent pas ou peu d'outils permettant de répondre aux obligations faites aux établissements et aux personnels d'éducation et de vie scolaire.

L'absence de solution technique permet par exemple à un acteur éducatif privé majeur tel qu'index-éducation et son logiciel de gestion de vie scolaire PRONOTE de posséder une position forte voire dominante en matière d'outil de gestion de vie scolaire.

Une multitude de startup, parfois française regroupées sous le terme **Edtech**, à la recherche de débouchés et de financements pour leur projet, des entreprises de solutions informatiques qui voient dans cette opportunité des axes de croissances (entreprise du jeux vidéo notamment en nouvelle-aquitaine). Celles-ci ce voient financées à différents niveaux avec une stratégie de développement industriel dont la formation professionnelle via les régions mais aussi l'éducation publique est le support et financeur (JM Blanquer déclarait : "*L'école française peut être à son tour une référence en dépassant des clivages entre public et privé qui n'ont pas lieu d'être*"). L'intrusion ou la dépossession pédagogique qui sera proposée est là encore évidente.

Enfin et surtout la multitude de ces acteurs et la position ambiguë du ministre de l'éducation sur le sujet posent la question fondamentale de l'utilisation des données récoltées, les production des enseignants d'une part mais surtout les données personnelles et produites par des élèves. En effet Jean Michel Blanquer a annoncé vouloir les "protéger" pour mieux "les valoriser", ce qui interroge.

Les GAFAs et principalement Google (**G Suite et Classroom**) qui ce sont positionnés sur le secteur de l'éducatif en proposant des solutions gratuites mais cette gratuité est un affichage de façade pour ces entreprises qui collectent des données et des informations très variées sur les utilisateurs..

Alliée à une volonté d'intégrer l'Intelligence Artificielle aux services numériques d'éducation, l'utilisation de ces données préfigure des changements sociétaux majeurs avec des risques importants (surveillance et profilage des individus, droit à l'oubli etc.).

L'accumulation de ces données représentent de véritables mines d'or pour ces entreprises d'autant plus valorisables qu'elles sont collectés tout au long de la vie en commençant le plus tôt possible. Rappelons que ceux-ci ne sont pas de la science fiction, l'exemple de la chine est symptomatique. Tout comme l'objet qui n'est pas acheté aujourd'hui ne sera pas le déchet de demain, la donnée qui n'est pas récoltée aujourd'hui ne permettra pas les abus de demain.

7. Spécificité Enseignement Agricole Public

Les personnels dédiés

Le recrutement massif d'agents pour administrer et organiser les systèmes d'information est une nécessité. Investir dans des infrastructures de serveurs et de centres de données publics, des équipes de développeurs, d'ingénieurs, sur l'ensemble du territoire national en s'appuyant sur le développement de solutions libres et donc ouvertes, communes à l'ensemble des établissements publics quelque soit leur taille, les cycles et leur localisation géographique en permettant un maillage homogène du territoire en fonction des densités de population.

L'exemple de la création du corps des techniciens des établissements publics de l'enseignement agricole (TEPETA) Informatique Bureautique Audiovisuel (IBA) devenu désormais Technicien Formation Recherche (TFR) et des professeurs des Technologies Informatiques et Multimédia (T.I.M.) pour développer l'usage du numérique dans les établissements de l'enseignement agricole public au début des années 2000 a été un réel levier pour travailler au pilotage et pour structurer le développement des systèmes d'information de ces établissements. Ils apportent aussi des conseils techniques et apportent une assistance aux différents services des établissements. Si cet exemple est notable il est malheureusement assez isolé dans l'enseignement et au sein du ministère de l'Agriculture le développement du nombre d'agents du corps des TFR dans la spécialité IBA est à l'arrêt.

L'Éducation Socioculturelle (ESC)

Sur un plan pédagogique, l'apport que les enseignant.es animateur.ices d'ESC peuvent apporter sur ces questions numériques est aussi à prendre en considération. En effet, une partie des référentiels de formation pris en charge par l'ESC est consacrée à l'étude critique des outils numériques. A titre d'exemple, on peut lire dans le référentiel de Bac technologique STAV : "*Dans un second temps, avec une intention plus éducative on attire l'attention sur les risques liés aux usages d'Internet et on tente de favoriser une utilisation réfléchie des réseaux sociaux. On évoque notamment les questions d'e-réputation, de divulgation de données personnelles, de cyberharcèlement, et de cyberdépendance.*"

Les internats

L'accès à internet pour les internes est une question qui revient souvent. La couverture des hébergements par des réseaux câblés est de moins en moins la solution retenue par les conseils régionaux car elle est plus lourde à mettre en œuvre et donc plus onéreuse que le WIFI. De plus, les équipements sont de moins en moins connectables par câble réseau. Le raccordement des hébergements se heurte parfois aux réticences des familles, de membres de la communauté éducatives ou à l'opposition des conseils d'administration des établissements qui ont compétence pour autoriser l'installation du WIFI par le vote d'une délibération. La nocivité des ondes peut être réduite et adaptée en multipliant les points d'accès (plusieurs bornes qui émettent moins fort qu'une seule grosse borne) en programmant des heures d'accès ou des temps d'accès par l'utilisation de portails captifs qui assurent la journalisation des sites consultés mais surtout permettent de limiter la consultation de certains sites et contenus inappropriés.

Les exploitations et les ateliers technologiques

Concernant les exploitations, de plus en plus de logiciels privés entrent dans les établissements et placent des marques. On peut parler des tracteurs en agroéquipement mais il en est de même pour le matériel de traite et de suivi de troupeau où peu de marques font du forcing (conseil, prix attractif, disponibilité des techniciens pour venir vanter les mérites des matériels) pour flatter les élèves et étudiants, probables futurs utilisateurs. Les outils proposés sont qualitatifs et l'exploitation des résultats est facilitée. C'est très confortable d'avoir ces ressources mais cela pose question et parfois donne l'impression de se transformer en VRP

Ce que porte le SNETAP-FSU :

Au cœur du positionnement du SNETAP-FSU, en ce qui concerne le numérique éducatif, se trouve la mise en place d'un **véritable service public du numérique**. Pour nous, seul le Service Public peut assurer l'égalité de traitement de toutes et de tous sur les territoires, la pérennité, l'efficacité, la neutralité et l'adaptabilité des outils au service de la réussite de toutes et de tous les élèves, apprentis et adultes en formation dans notre système d'éducation et de formation tout au long de la vie.

Ce service public doit :

- **être à caractère national**, ce qui revient à revenir sur le transfert de cette compétence aux collectivités territoriales ;
- **être porté par des agents de la fonction publique** qui représentent différents métiers, missions fonctions : agents techniques, techniciens, enseignants, programmeurs, chercheurs...
- **produire pour l'ensemble des communautés éducatives** (administration, vie scolaire, enseignement...) des outils performants et adaptés
- **définir des programmes d'enseignement** avec, sur le numérique ;
- **permettre aux agents de se former**, tant dans leur formation initiale que continue, aux usages et à la production d'outils numériques.